



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

ATTENDU que lors de sa séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le Conseil municipal de la Ville de Thurso a adopté la résolution n° 2022-03-076 ;

ATTENDU que l'approbation a été obtenue par la MRC de Papineau ;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE la résolution n° 2022-03-076 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 10-2011, occupation au 352 rue Victoria, est entrée en vigueur le 2 mai 2022.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ladite résolution est maintenant déposée au bureau du Greffier-trésorier et Directeur général, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce onzième jour
de mai deux mille vingt-deux (2022).*

Jasmin Gibeau
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO